

Assemblée Générale

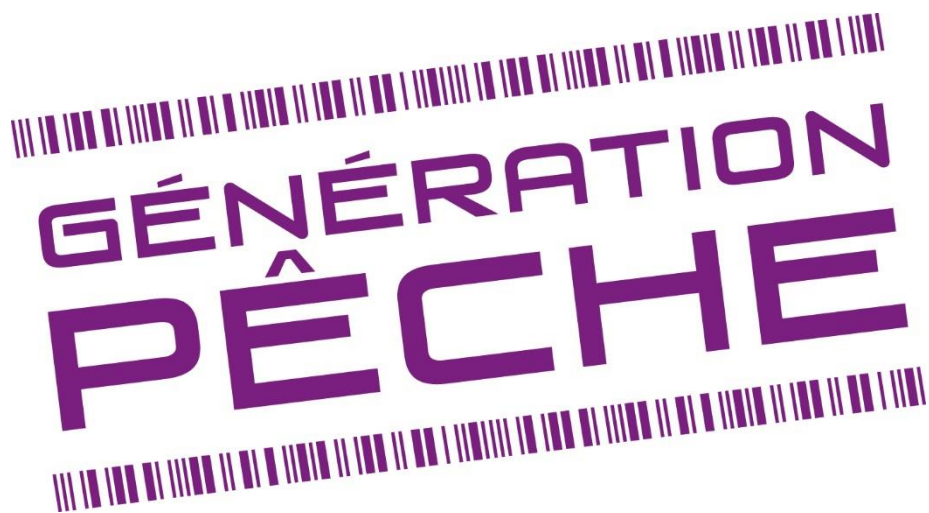
21 avril 2018 – Villers-Semeuse

**Fédération départementale des Ardennes pour
la pêche et la protection du milieu aquatique**

Parc d'Activités Ardennes Emeraude
08090 TOURNES

Tél. : +33 (0)3 24 56 41 32 | Fax : +33 (0)3 24 59 31 11 | Mail : contact@peche08.fr





GÉNÉRATION PÊCHE

Discours d'accueil du Président – par Michel ADAM

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence et nous sommes très heureux d'être accueillis par la nouvelle AAPPMA « La Carolo-Villersoise », issue de la fusion des AAPPMA « L'Union » de CHARLEVILLE et de « L'Amicale » de MEZIERES. C'est pour moi, une forte émotion que d'ouvrir ce congrès à Villers-Semeuse, siège social de cette nouvelle AAPPMA.

Quand j'ai émis le souhait d'unifier ces deux AAPPMA, j'ai eu de nombreuses critiques :

- Tu n'y arriveras jamais.
- Tu ne pourras pas faire travailler des gens qui ne s'entendent pas et ne peuvent pas se voir.
- C'est impossible.

À force de dialogues, de réunions, d'explications et surtout grâce à de nouveaux élus réceptifs à ma demande, et qui, dans ma proposition ont su voir les avantages qu'ils pouvaient tirer de cette fusion, le dialogue a été possible et constructif. Après une année de montage du dossier et plus particulièrement la mise en place d'un traité de fusion obligatoire, accepté par les deux associations, nous sommes parvenus à nos fins, à savoir une seule AAPPMA sur Charleville-Mézières et ses environs dénommée « La Carolo-Villersoise » dont le siège social est ici à Villers-Semeuse, le Président de cette nouvelle AAPPMA est M. Michel GLEDIC.

Je voudrais remercier sincèrement les deux Présidents, MM. Michel GLEDIC et Éric HAAS pour leur collaboration dans ce dossier mais aussi tous les administrateurs de ces deux AAPPMA qui ont voté la fusion à l'unanimité dans leur association respective.

Bravo et félicitations à tous, bon vent à cette nouvelle AAPPMA qui va regrouper plus de 2 000 pêcheurs. Sans vous, sans votre soutien, je n'aurais pu mener à bien l'objectif que je m'étais fixé à savoir une seule association sur le chef-lieu, soyez en tous remerciés.

La pêche est une philosophie, mais aussi un art de vivre qui nous permet de mettre en valeur des choses simples de la vie et, si on le souhaite, de s'engager bénévolement au sein de nos structures associatives de la pêche et de s'impliquer dans la gestion des milieux aquatiques.

Le bénévolat est un acteur essentiel de la société et la plus grande force du monde associatif d'aujourd'hui. Donner de son temps et de ses compétences sans contrepartie financière est loin d'être une évidence dans notre société actuelle.

C'est donc dans cet esprit de citoyenneté, de partage, de solidarité, de respect et de fraternité mais surtout de convivialité que je vous accueille ce matin dans cette ville de Villers-Semeuse qui met gratuitement à notre disposition cette magnifique salle, j'en profite pour remercier chaleureusement Monsieur le Maire Jérémy DUPYU et la municipalité de Villers-Semeuse de nous accueillir.

Je vous souhaite donc la bienvenue pour notre assemblée générale annuelle.

Le monde de la pêche, comme vous le savez, est une grande famille qui vit au gré des joies mais aussi de nos peines, auxquelles nous sommes confrontés chaque jour. C'est pourquoi, nous aurons une pensée à la mémoire de nos amis pêcheurs, et de tous ceux qui se sont investis dans la pêche de loisir et de ceux qui vous sont chers, disparus au cours de l'année. Une pensée particulière pour M. Angelo ZAVATTA, qui fut Vice-Président de la Fédération de nombreuses années, pour M. Robert MARIELLE, lui aussi ancien Vice-Président de la Fédération combien de jeunes il a formé à la pêche, M. Guy BLAVIER ex-Président de « L'Union » de CHARLEVILLE qui participait à nos manifestations avec les papys-pêcheurs. J'y associerai aussi, M. Serge NOEL, adjoint au Maire de Villers-Semeuse et très dévoué à l'association de « L'Amicale » de MEZIERES. Mais aussi M. Roger AUBRY, ancien Président du Conseil Général des Ardennes et ancien Maire de Villers-Semeuse, avec qui nous avons travaillé de nombreuses années, qui est décédé la semaine dernière, ainsi que M. Régis ARNOULD ex-Président de la Fédération de Chasse avec qui nous avons développé des liens très étroits.

Ils ont marqué d'une empreinte indélébile notre monde associatif. Je vous invite donc à vous lever et à observer quelques instants de recueillement en leur mémoire.

Nous allons commencer par l'appel des associations et je passe la parole à notre secrétaire Claude BARRE qui va réaliser l'appel des associations.

Appel des associations – par Claude BARRE

1	AMAGNE ; Les Amis de la Gaule	41	MARGUT ; Le Hotu
2	AOUSTE ; L'Aube	42	MATTON-CLEMENCY ; L'Aulnoye
3	ASFELD ; L'Avenir	43	
4	ATTIGNY ; L'Aurore	44	MONTHERME ; Le Réveil
5	AUFLANCE ; La Saumonée	45	MOUZON ; Les Intrépides
6	BALLAY ; La Truite de la Fournelle	46	NEUFMANIL ; La Sauterelle
7	BAZEILLES ; La Fraternelle	47	NOUVION SUR MEUSE ; L'Etoile Matinière
8	BLAGNY ; La Blagnynoise	48	NOUZONVILLE ; Le Réveille Matin
9	BOGNY SUR MEUSE ; L'Amicale	49	NOVION PORCIEN ; Le Plumion
10	BOULZICOURT ; La Truite de la Vence	50	OSNES ; L'Aulnoise
11	CARIGNAN ; L'Amicale de la Chiers	51	RENNEVILLE ; La Malacquoise
12	CHALLERANGE ; La Goujonnière	52	RENWEZ ; Les Triages
13	CHARLEVILLE-MEZIERES ; La Carolo-Vill...	53	RETHEL ; La Rethéloise
14	CHATEAU PORCIEN ; La Gaule Porcienne	54	REVIN ; L'Aurore
15	CHEMERY SUR BAR ; Le Réveil du Canal...	55	ROCQUIGNY ; La Capricieuse
16	CHESNE (LE) ; Association	56	ROUVROY-SUR-AUDRY ; L'Arc en Ciel
17	CHESNOIS-AUBONCOURT ; La Frétilante	57	SAPOGNE SUR MARCHE ; L'Arc en Ciel
18	DEVILLE ; Le Martin Pêcheur	58	SAULCES CHAMPENOISES ; La Saulce
19	DOUZY ; La Douzynoise	59	SAULCES MONCLIN ; La Mouche
20	DRAIZE ; La Draizienne	60	SEDAN ; Le Soleil Levant
21	ECORDAL ; La Fraternelle	61	SEMUY ; La Gaule
22	FLIGNY ; Le Bosneau	62	SERY ; Le Gardon
23	FLOHIMONT ; La Truite	63	SIGNY L'ABBAYE ; L'Abbaysienne
24	FRAILLICOURT ; L'Eveil de la Malacquoise	64	SIGNY LE PETIT ; La Glandouille
25	FUMAY ; La Tranquillité 1ère	65	SORCY BAUTHEMONT ; Les 3 Communes
26	FUMAY ; La Tranquillité 2ème	66	ST GERMAINMONT ; La Gaule Ardennaise
27	GIRONDELLE ; La Vergé	67	ST GERMAINMONT ; Le Ruisseau des ...
28	GIVET ; La Coyenne	68	ST JEAN AUX BOIS ; La Matinale
29	GRANDPRE ; Le Brocheton	69	ST LOUP TERRIER ; La Sauterelle
30	HANNAPPES ; L'Avenir du Thon	70	THILAY ; La Truite
31	HARAUCCOURT ; L'Enneman	71	THIN-LE-MOUTIER ; L'Amicale
32	HAUTES RIVIERES (LES) ; La Loutre	72	VENDRESSE ; La Truite du Donjon
33	HAYBES SUR MEUSE ; La Liberté	73	VERPEL ; Sté de pêche La Capricieuse
34	HOUDILCOURT ; La Basse Retourne	74	VIREUX MOLHAIN ; Le Deluve
35	IMECOURT ; La Truite de l'Agron	75	VIREUX MOLHAIN ; La Rossette Viroquoise
36	JOIGNY SUR MEUSE ; La Vigilante	76	VOUZIERS ; La Matinale
37	JUNIVILLE ; La Mouche de Mai	77	VRIZY ; La Raquette Ardennaise
38	JUSTINE ; Société de Pêche	78	WAGNON ; La Rozière
39	MANRE ; L'Alain	79	WARCQ ; La Belle Saumonée
40	MARGNY ; La Truitelle	80	WASIGNY ; L'Espérance

Je donne maintenant la parole au nouveau Président de l'AAPPMA « La Carolo-Villersoise » il va nous présenter les projets de sa nouvelle AAPPMA.

Présentation de l'AAPPMA de CHARLEVILLE-MEZIERES – par Michel GLEDIC

Bonjour à tous, donc je me présente, je suis Michel GLEDIC, Président de « La Carolo-Villersoise ». Les membres de la « La Carolo-Villersoise » et moi-même sommes heureux de vous accueillir pour cette nouvelle assemblée générale qui regroupent chaque année, toutes les AAPPMA des Ardennes.

En effet, c'est un très grand honneur pour notre première année d'existence d'accueillir autant de monde dans la salle des fêtes de Villers-Semeuse que Monsieur le Maire Jérémy DUPUY a eu la sympathie de mettre à notre disposition. Et je l'en remercie.

La fusion de nos deux associations a eu lieu le 23 décembre 2017, il est sûr que de vieilles rancunes ont opposé ces deux associations. Mais il y a maintenant bien longtemps, les membres de cette nouvelle équipe ont chacun des activités qui se complètent et qui ne seront que bénéfiques à « La Carolo-Villersoise ».

Nous représentons environ 2 117 pêcheurs et nous sommes une des plus grande AAPPMA du département. Nous avons pour but de préserver notre environnement en veillant sur nos lots de pêche, en rempoissonnant tous les ans la Meuse mais aussi notre ballastière située sur la commune de Villers-Semeuse. Ceci grâce à des frayères naturelles que notre équipe entretient avec le plus grand soin. Des opérations de nettoyage des berges sont également un point important de nos actions.

Nous intervenons également auprès des enfants avec le stage de pêche des vacances d'avril qui accueillera 25 jeunes pêcheurs cette année. Nous leur faisons découvrir les différentes techniques de pêche, tout en leur faisant prendre conscience du respect de la faune aquatique ainsi que de la nature qui les entoure. Nous recevons également le centre de loisirs de Villers-Semeuse quelques après-midi dans l'année.

Nous organisons diverses manifestations comme le concours de pêche enfants début juin et l'enduro carpistes au mois d'octobre.

Beaucoup d'autres projets nous tiennent à cœur, comme une brocante du pêcheur et un concours en float tube qui verront le jour dans les années à venir. Mais le plus important reste la restauration complète de notre cabane de pêche qui a subi de nombreuses dégradations, dont l'incendie des toilettes aménagés près du bâtiment. Nous souhaitons reconstruire un bâtiment avec les toilettes intégrés qui pourront être accessibles par les pêcheurs mais également le public en activités autour de la ballastière.

Nous remercions Monsieur Michel ADAM ainsi que le personnel de la fédération de pêche qui nous conseillent et nous aident dans nos nombreuses démarches.

Nous espérons une longue et belle vie à la « Carolo-Villersoise ». Et à toutes les AAPPMA qui œuvrent pour une pêche de loisirs et la protection du milieu aquatique.

La parole est maintenant à M. Jérémy DUPUY, Conseiller Départemental et Maire de Villers-Semeuse pour nous présenter sa commune.

Présentation de la ville de Villers-Semeuse – par Jérémy DUPUY

Je déclare ouvert le congrès 2017 de la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Je suis heureux d'accueillir les personnalités suivantes :

- M. Christophe MANSON, Directeur adjoint de la Direction Départementale des Territoires, représentant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ainsi que Mme Maryse LAUNOIS, Directrice de la Direction Départementale des Territoires
- Mme Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes
- M. Pierre CORDIER, Député des Ardennes
- Mme Pascale GAILLOT, Vice-Présidente de la région Grand Est, représentant M. Jean ROTNER, Président de la région Grand Est
- M. Michel NORMAND, Vice-Président du Conseil Départemental des Ardennes, représentant M. Noël BOURGEOIS, Président du Conseil Départemental des Ardennes
- M. Jérémy DUPUY, Conseiller Départemental et Maire de Villers-Semeuse
- M. Benoît BREVOT, Président de la Fédération de pêche de l'Aube
- M. Jean GILLET, Président de l'Association Ardennaise des Gardes-Pêche Particuliers
- M. Michel HUBERT, Président de la Fédération des Chasseurs des Ardennes
- M. Yvon GENDRE, Vice-Président de la Fédération de pêche de l'Aisne, représentant M. Jean-Pierre MOURET, Président de la Fédération de l'Aisne
- M. Daniel MARTIN, Trésorier de la Fédération de pêche de la Haute-Marne
- M. Michel REMOND, Président de l'URNE et de la Fédération de pêche de la Haute-Marne
- Mme Ingrid BAROTTE, Administratrice de la Fédération de pêche de la Meuse, représentant M. Eric RIBET, Président de la Fédération de pêche de la Meuse
- M. Hubert FAUCHERON, Membre de l'UDASA et Président de l'ASA de la Bar inférieure, représentant M. Jean-Pierre TAYOT, Président de l'UDASA
- M. Claude DE CARLI, Vice-Président de la Fédération de pêche de la Marne, représentant M. Dominique THIEBAUX, Président de la Fédération de pêche de la Marne
- M. Thierry THIELTGEN, Président de la Maison de la Pêche du Luxembourg
- Mme Mélanie FROUSSART, Interlocuteur privilégiée ENEDIS, représentant M. Stéphane ALLAIN, Directeur d'ENEDIS Ardennes
- M. Gilles ADNET, Président de l'Association de Pêche des Ballastières Départementales

Les invités excusés

- M. Michel BALAY, Président de la Fédération de pêche des Vosges
- M. Sylvain DEBRIELLE, Directeur de la Fédération des Chasseurs des Ardennes
- M. Xavier LEPAPE, Chef du service départemental des Ardennes de l'ONCFS
- M. Alain GERARD, Chef du service départemental des Ardennes de l'AFB
- M. Philippe GILLET, Coordinateur de Pêche-Expo
- M. Benoît HURE, Sénateur des Ardennes
- M. Gilles KRÄHENBÜHL, Président de la Fédération de pêche de la Moselle
- M. Francis MARTIN, Chef de l'UTI Meuse Ardennes de Voies Navigables de France
- M. le Colonel MOLLARD, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Ardennes
- M. Guy RENARD, Président de la Fédération halieutique et piscicole du sous bassin Meuse amont
- M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
- M. Michel ROY, Président de la Fédération de pêche de Meurthe-et-Moselle
- M. Patrick WEINGERTNER, Chef de la Délégation Régionale de l'AFB
- M. Marc HOELTZEL, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- M. Jean-Claude ZWICKERT, Président de la Fédération de pêche du Haut-Rhin

Je remercie M. Jérémy DUPUY, Maire de Villers-Semeuse, qui nous accueille dans cette salle des fêtes et qui met à notre disposition tout le matériel nécessaire au bon déroulement de cette journée.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collaborateurs, les membres du bureau, du conseil d'administration pour le soutien qu'ils m'apportent, ainsi que la nouvelle directrice Mme Valérie ERNANDES et les salariés de la fédération qui accomplissent avec sérieux leur travail au service de la pêche associative et des pêcheurs.

Bien entendu, je remercie tous les présidents et délégués des AAPPMA présents aujourd'hui, je remercie aussi tous les bénévoles qui s'impliquent dans la pêche de loisir par leur dévouement et le temps consacré à cette noble tâche, je n'oublierai pas la garderie, qui effectue un travail de plus en plus difficile de nos jours,

mais ô combien plus que jamais nécessaire. Vous êtes un complément indispensable à nos missions, sans vous et votre énergie la Fédération de pêche ne serait pas ce qu'elle est.

Chers amis nous allons débiter nos travaux et pour notre confort, je vous demanderai de couper vos téléphones portables je vous remercie.

Tout d'abord nous allons passer à l'approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2017 qui a eu lieu à MONTHERME le samedi 8 avril 2017. Vous avez été destinataires de ce compte rendu, est-il nécessaire de vous en refaire la lecture, ou passons-nous au vote directement ?

Rapport moral – par Michel ADAM

Depuis deux ou trois ans, nous avons enrayé la baisse des effectifs de pêcheurs, certes, mais la pêche a évolué aussi, apportant de nouvelles techniques modernes et un autre état d'esprit. De nouveaux pêcheurs qui ne prennent le poisson, bien souvent, que pour le plaisir de ce loisir pacifique qu'est la pêche et non pour remplir les congélateurs comme certains l'ont fait parfois.

Dans le temps, la pêche, tout comme la chasse d'ailleurs, était pratiquée pour se nourrir. Aujourd'hui, elle est surtout devenue un loisir de détente et de pleine nature. Dans les évolutions de la pêche au cours de ces dernières années, il y a tous ces parcours adaptés aux plaisirs du pêcheur. Qu'ils soient appelés parcours No-Kill, float-tube, parcours personnes à mobilités réduites, parcours carpe de nuit, parcours découverte, parcours famille, parcours passion, chacun tente de répondre au mieux du choix du pêcheur.

Il faut de la pêche pour tous les goûts et de la pêche pour tous, avec le moins de contraintes possibles. On constate une progression de la gente féminine pour la pêche, c'est pour cela que j'ai voulu féminiser le conseil d'administration en cooptant deux dames ayant des responsabilités dans des AAPPMA, il s'agit de Mme Martine VANDENBERGHE, Trésorière de l'AAPPMA de THILAY, qui sera chargée des labellisations hébergements pêche et des parcours de pêche et de Mme Valérie DOUDOUX, Secrétaire de la nouvelle AAPPMA « La Carolo-Villersoise ».

Il est important que la pêche soit accessible à tous et surtout aux plus modestes, car la pêche est une activité populaire, elle doit le rester. Car elle est une philosophie mais aussi un art de vivre qui nous permet de mettre en valeur des choses simples de la vie.

Pour autant, celle-ci ne doit pas être bradée mais offerte à un juste prix au même titre que la réciprocité.

D'un emploi délicat avec des souches à remplir et à compléter, des timbres à coller pour justifier les différentes cotisations, les cartes de pêche papier entraînaient un important gaspillage, près de la moitié des timbres et des cartes de pêche pré-imprimées, non vendus étaient ainsi partis à la poubelle, mais aussi des timbres ou cartes perdus ou égarés posaient de sérieux problèmes financiers aux AAPPMA et à la Fédération. Mais aussi, il faut le dire, et le reconnaître, des dépositaires indéliques qui travaillaient avec l'argent des cartes de pêche, qui engendraient des retards de paiement pour les AAPPMA et la Fédération.

Le système de distribution de la carte de pêche a montré ses limites. C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé de passer à la carte de pêche délivrée par internet à partir du 15 décembre 2017. La nouvelle carte de pêche délivrée par internet est plus économique, écologique, pratique et délivre aux associations de précieuses informations.

Cette évolution correspond aux attentes des pêcheurs d'aujourd'hui et de demain. Ce site officiel d'adhésions aux AAPPMA est un des plus importants sites d'adhésions en ligne. C'est un service qui offre de multiples avantages aux AAPPMA, à la Fédération et aux pêcheurs, mais aussi aux dépositaires. Grâce à l'informatique, en effet chaque association dispose d'un fichier de ses adhérents, et recueille sur eux des données fiables (adresse, sexe, âge, adresse mail), vous pouvez donc mieux communiquer avec eux et réagir au jour le jour.

De plus, c'est un gros avantage pour les dépositaires qui pourront en un seul clic réadhérer le pêcheur l'année suivante.

Enfin, sur le terrain, le contrôle par les gardes pêche particuliers est amélioré grâce au QR Code et à une application smartphone « VigiPêche » spécifiquement développée pour certifier la validité de la carte de pêche.

A tous les niveaux de nos structures de la pêche associative, nous sommes parmi les derniers remparts, face à une montée en puissance de ceux qui considèrent que la protection de l'environnement est un frein au développement économique.

Nous devons combattre avec force les extrémistes d'une certaine écologie intolérante et liberticide qui s'appuient sur des thèses du bien-être animal, du tout mettre en réserve et d'exclure l'être humain des espaces naturels protégés. Tout ceci est orchestré effectivement sur le territoire Français par des associations qui militent pour la protection animale et qui puisent leur essence dans une campagne mondiale qui tend à se développer sur les réseaux sociaux.

Au prétexte de lutter pour la cause animale, toutes les pêches y sont mises dans le même sac, qu'elles soient industrielles ou de loisir. A défaut d'obtenir des restrictions sur la pêche en mer, je crains que pour calmer cette montée d'intégrisme, les instances gouvernementales ne concèdent à ces apôtres du véganisme, quelques aménagements sur la pêche de loisir, qui bien qu'en charge de missions régaliennes, ne servent plus à nourrir les populations.

Depuis début mars, nous devons faire face à une campagne de déstabilisation visant à interdire la pêche. Cette attaque sur la pratique de la pêche a fait l'objet d'un vœu interdisant la pêche sur la Seine à Paris par Danièle SIMONET, conseillère de Paris.

Il faut rappeler à nos détracteurs que la pêche est facteur de lien social et une activité populaire et intergénérationnelle regroupant toutes catégories socio-professionnelles confondues, participant à l'animation du territoire et favorisant aux citoyens de se réapproprier leur environnement.

La pêche participe de façon significative au développement économique et touristique local. Elle est au centre d'une filière socio-économique valorisée à plus de 2 milliards d'euros au bénéfice des territoires.

A Paris, comme partout en France, les 1,5 millions de pêcheurs et les 40 000 bénévoles doivent se mobiliser aux côtés des élus locaux pour défendre les cours d'eau, la biodiversité et la pêche de loisir.

Le travail de la pêche n'est pas, il faut le dire, celui d'il y a 20 ou 30 ans. Maintenant des études sont nécessaires, des inventaires de terrains sont rendus obligatoires par l'administration et se doivent d'être suivis et mobilisent du personnel et des bénévoles. Tout ceci a un coût, sans parler de toutes ces réunions tous azimuts. Mais il faut le faire, cela fait partie de l'évolution de la pêche associative.

Il y a aussi nos ateliers pêche nature au nombre de sept dans notre département avec des cours en salle et sur le terrain, dispensés par des bénévoles des AAPPMA avec l'appui de notre agent de développement M. Boris DUPONT, titulaire d'un diplôme BPJEPS. Son implication dans ce domaine est remarquable et toujours à la hauteur de nos attentes. Vous êtes une source d'inspiration et de modèle exemplaire pour les générations à venir.

Autrefois, c'étaient les anciens, pères, grands-pères, qui formaient les jeunes à la pêche, mais maintenant avec l'évolution de notre société qui n'a plus le temps, ce sont nos moniteurs bénévoles qui le font de manière professionnelle.

Il ne faut surtout pas croire que votre fédération s'enferme dans des habitudes, même si elle est riche d'enseignements. Si nous sommes tournés vers l'avenir, nous avons besoin de connaître notre histoire, notre parcours, sans pour autant être passésistes, pour anticiper les évolutions à venir tout en essayant d'être au plus près du terrain afin de mieux cerner les attentes du pêcheur.

En effet, pour nous les gestionnaires de la pêche, les pêcheurs doivent rester au centre de nos préoccupations. Nous devons avoir à l'égard de ceux-ci une attention toute particulière car ils paient une carte de pêche pour exercer leur loisir. Ils sont davantage des consommateurs de ce loisir plutôt que des adhérents associatifs et on le constate amèrement dans nos assemblées générales de nos associations de pêche.

La continuité écologique sur « la Retourne » a débuté au cours de l'année dernière, elle a mobilisé les forces vives de notre Fédération et plus particulièrement celles de M. Michaël KOBUSINSKI, qui suit l'évolution de ce dossier, lourd en financement (1,2 millions d'euros), subventionné à 100%. Mais la Fédération doit avancer l'argent, ce qui n'est pas anodin. M. Maurice JEANNELLE, Trésorier, vous en parlera dans la présentation des comptes. Quatre chantiers ont été réalisés en 2017 et cinq le seront en 2018.

Ce chantier de continuité écologique sur une seule rivière est une référence et une vitrine pour notre Département et notre territoire, car à ce jour, je n'ai aucune connaissance d'un chantier identique et d'une telle ampleur.

Je voudrais évoquer maintenant le changement climatique, si une incertitude réside toujours, le changement climatique, s'il ne crée pas de situation nouvelle, augmentera la fréquence et l'intensité des événements extrêmes que nous connaissons actuellement. Il présente un risque pour l'homme ou la nature, face auquel il faudra faire preuve de résistance à ce choc. La capacité de réussir à vivre et à se développer d'une manière acceptable dans ce risque grave est de mettre tout en œuvre pour éviter une issue négative.

A cela s'ajoutent des modifications profondes au sein des systèmes qu'il nous faudra anticiper telles que :

- Les orages violents entraînant en zones rurales des coulées de boue et en zones urbaines des ruissellements et des eaux pluviales en quantité et intensité, difficiles à gérer.
- Les inondations en lien avec l'augmentation des pics de crue et une gestion défaillante des ruissellements.
- Les canicules, le manque d'eau, les sécheresses conséquence d'étiages sévères et des recharges des nappes phréatiques.
- La dégradation de la qualité de l'eau, accentuée par un milieu récepteur fragilisé par des débits faibles.
- L'accélération de l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, plus particulièrement les écosystèmes aquatiques.
- Sans oublier l'assèchement des zones humides, la baisse des débits et surtout le réchauffement des cours d'eau. Il ne faut surtout pas oublier l'enjeu de la santé car il intègre la disponibilité et l'accès à l'eau en quantité et en qualité.

Notre territoire ne sera pas épargné par le dérèglement climatique, y compris en termes de tensions quantitatives sur la ressource en eau, comme en attestent les premiers constats sur les milieux naturels.

Il y a urgence et, en même temps il n'est pas trop tard pour agir et pour appréhender différemment nos activités et exploiter les solutions offertes par les infrastructures naturelles afin d'essayer de vaincre cette situation qui pourrait devenir traumatisante.

Un changement radical rapide et lisible de cap est donc impératif, d'autant plus que l'anticipation s'avère la seule voie possible. La politique de l'eau et de la biodiversité devra s'adapter à cette nouvelle donne, mais elle devra être porteuse de solutions.

Pour terminer je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin font vivre la pêche associative. Mes remerciements iront aussi à l'Association Ardennaise des Gardes Pêche Particuliers (AAGPP), la Direction Départementale des Territoires (DDT) avec qui nous entretenons des rapports permanents, qui a été et qui est toujours un partenaire incontournable dans le dossier de « La Retourne » et qui est notre administration de tutelle, l'Association Régionale du Grand Est (ARGE), l'Union de Bassin Rhin Meuse (UBRM), l'Agence Française de la Biodiversité (AFB, ex ONEMA), l'Office Nationale des Forêts (ONF), le LEGTA de SAINT-LAURENT, l'Association le Renard, l'Association Nature et Avenir, la Fédération de Chasse et nos partenaires financiers, qui sont la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE), sans oublier les Agences de l'Eau Rhin Meuse et Seine Normandie, nos voisins belges, avec qui nous entretenons des rapports permanents et amicaux.

Je me dois de ne pas oublier, ENEDIS, qui est un partenaire incontournable pour la Fédération et nos APN et j'en profite pour saluer la présence de Mélanie FROUSSART qui représente aujourd'hui Stéphane ALLAIN, Directeur Départemental d'ENEDIS et qui fera, dans quelques instants, une présentation sur les risques électriques liés à la pêche.

Mais aussi, remerciements à tous nos dépositaires, aux offices de tourisme qui ont dû s'adapter aux nouveaux modes de distribution de la carte de pêche par internet, et je le reconnais cela n'a pas été une

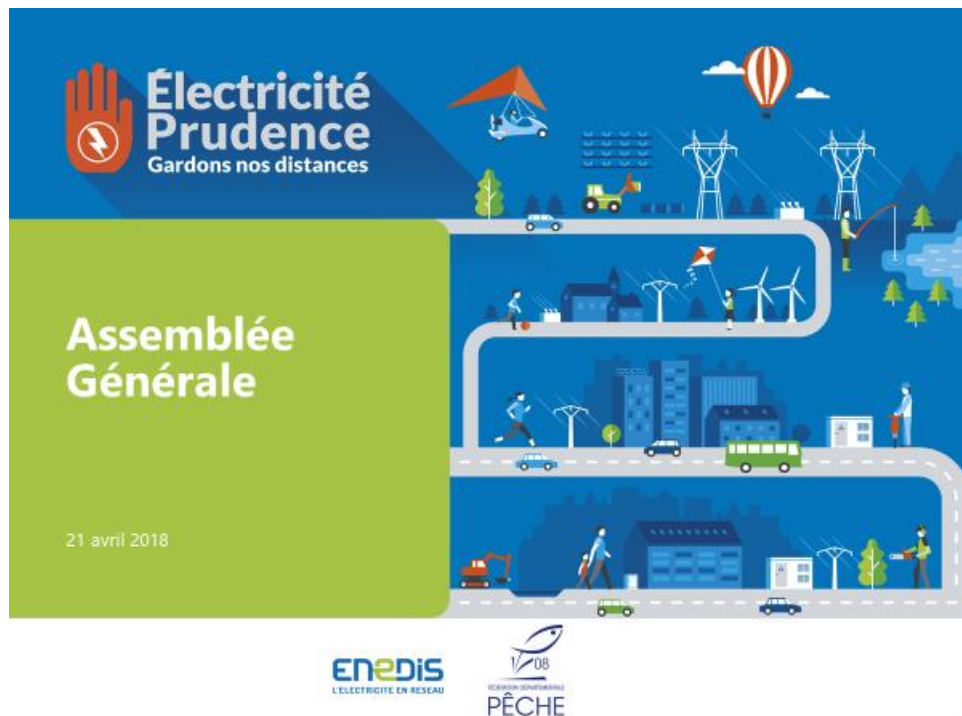
chose facile, j'en profiterai pour mettre en avant le travail remarquable qu'ont effectué Valérie et Valentin qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que tout soit opérationnel au 15 décembre 2017 et surtout d'avoir mis en place une aide technique permanente auprès des AAPPMA et des dépositaires. Valentin vous présentera tout à l'heure dans le cadre du rapport d'activité ce que le duo des « 2V », Valérie et Valentin ont effectué pour cette mission ô combien prenante.

Merci à vous tous ici présents Présidents, délégués, administrateurs, et à tous ceux, même sans titre qui ont œuvré pour la pêche.

Je me réjouis que nous sachions prendre des décisions importantes et de façon consensuelle, ce qui ne peut que renforcer ma croyance en la force et la capacité de la pêche associative pour bâtir la pêche de demain, une pêche que nous voulons populaire, démocratique, sereine, solide et accessible à tous.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Présentation ENEDIS – par Mélanie FROUSSART



Sécurité et prévention des pêcheurs



- Convention de partenariat Fédération départementale la pêche des Ardennes et Enedis
- Conception et mise à disposition de panneaux informations sécurité
- Partenaire de la journée nationale de la pêche
- Mise à disposition des flyers campagne de communication sécurité des Tiers « Électricité prudence, gardons nos distances »
- Conception d'une maquette ludique Pêch'Pas la ligne
- Intervention au sein des APN (Ateliers Pêche Nature)



2

Sécurité et prévention des pêcheurs



Conception et mise à disposition de panneaux d'information sur le risque électrique

Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex. ...lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- Pour connaître les zones à risque, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les fils.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques, y compris si vous pêchez en bateau.
- Évitez tout passage avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.



Panneaux en bois pour une meilleure intégration à l'environnement



Atelier n°15 JRE Enedis Champagne-Ardenne - 16-05-2017 3



Nom	Prénom	Tel	Adresse mail
FROUSSART	Mélanie	03 24 59 51 10	melanie.froussart@enedis.fr
JOLY	Aurélien	03 24 59 51 28	aurelien.joly@enedis.fr
GAROT	Nelly	03 24 59 50 56	nelly.garot@enedis.fr



Sécurité et prévention des pêcheurs

Les Ateliers Pêche Nature (APN) sont destinés aux apprentis pêcheurs

Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche. Ils constituent à cet égard un lieu d'échange sur les conseils de sécurité et les réflexes essentiels à avoir à proximité des ouvrages électriques.



- Identifier les zones potentiellement à risque et installation d'une signalisation adaptée
- La création d'un module de sensibilisation aux risques électriques destinés à être insérés dans les formations élaborées par la FDAPPMA08 à destination des gardes de pêches.

**La FDAPPMA des Ardennes et Enedis sur la même ligne
pour la sécurité des pêcheurs**

Comptes rendus d'activités de la Fédération de pêche des Ardennes

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois, 7 février, 14 mars, 4 avril, 23 mai, 6 juin, 7 juillet, 24 octobre, 2 décembre 2017. Les grandes décisions sont les suivantes :

- Formation des administrateurs pour une communication harmonisée.
- Formation sur le fonctionnement des milieux aquatiques
- Aide à l'informatisation des AAPPMA (subvention à hauteur de 70% avec un plafond de 300€)
- Restriction budgétaire pour les AAPPMA non représentées à l'assemblée générale de la Fédération
- Création d'un poste de Direction en interne et validation de la fiche de poste
- Démission de 2 administrateurs :
 - Mr Denis KOSTYK, pour raison d'obligations professionnelles et personnelles.
 - Mr Kévin LAMBERT, qui a quitté le département.
- Validation des 3 candidatures au poste de Direction, Mrs DUPONT, KOBUSINSKI, et Mme ERNANDES, ces 3 personnes ont été entendues par le CA ; la candidature de Mme ERNANDES a été retenue, pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet 2017 avec une période probatoire de 6 mois
- Fixation du prix des cartes de pêche 2018 (sans évolution depuis 3 ans)
- Etude de faisabilité d'engager la construction d'un garage, à la suite de dégradation d'un véhicule fédéral sur le parking
- Recherche d'information pour sortir de la copropriété avec la CCI
- Sur proposition du Président le conseil d'administration décide de coopter deux dames afin de le féminiser. Il s'agit de Mme Martine VANDENBERGHE, Trésorière de l'AAPPMA de THILAY, et de Mme Valérie DOUDOUX, Secrétaire de la nouvelle AAPPMA « La Carolo-Villersoise ».
- Travaux d'effacements et d'aménagements des barrages sur la Retourne

Activités du Président

J'ai participé à 153 réunions réparties comme suit :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 7
- Fédération Nationale de la pêche en France : 3
- CODERST : 6
- Association Régionale du Grand Est (ARGE) : 12

- Conseil d'administration : 8
- CESER : 16
- Diverses réunions ordinaires : 82
- Réunions du personnel : 10
- EPAMA : 4
- URNE 1
- Saumon-Rhin : 1
- ONF : 1
- VNF : 2

Toutes ces réunions représentent plus de 15 000 km parcourus par le Président.

Compte rendu d'activités – par Valérie ERNANDES

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Par une décision unanime, les membres du Conseil d'Administration ont validé ma candidature au poste de Direction. Je les remercie vivement de la confiance qu'ils m'ont témoignée à cette occasion. Il me faut maintenant démontrer la justesse de leur choix.

C'est sur les directives du Président et seulement sur celles-ci, que je mettrai en application les orientations du Conseil d'Administration. Bien sûr, je ne manquerai pas de solliciter, auprès de nos techniciens, les avis techniques nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération et de ces données.

Différentes tâches m'ont été confiées :

- Gestion humaine, financière et administrative de la structure
- Suivi de l'activité des salariés
- Relations avec le cabinet comptable
- Mise en œuvre de la politique définie par le conseil d'administration
- Direction et gestion des ressources humaines
- Accompagnement de l'équipe de salariés, et des bénévoles dans l'application du projet de la fédération déterminée par le conseil d'administration
- Favoriser une communication interne sereine et constructive au sein de l'équipe des salariés et du Conseil d'Administration
- Travailler en collaboration étroite et régulière avec les Administrateurs (préparation des bureaux et les conseils d'administration).
- Favoriser et entretenir des relations privilégiées avec les responsables des AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Vous voyez, cette liste est longue et je suis consciente, tout comme les membres du Conseil d'Administration, qu'il faudra du temps pour tout mettre en œuvre. Votre compréhension nous sera nécessaire.

Aussi, avec Valentin, nous continuerons à vous accueillir comme il se doit afin de répondre à vos questions, d'entendre vos idées que ce soit téléphonique ou lors de vos visites en nos locaux. Pour des besoins de formation ou d'information, sur l'année 2017, Valentin et moi-même, avons mis en place des réunions au sein des locaux de la fédération pour pouvoir répondre à vos nombreuses questions sur la mise en place des cartes de pêche par internet mais aussi pour vous accompagner et vous rassurer à ce nouveau système de distribution. Nous avons également effectué de nombreux déplacements dans le département, pour rencontrer, soit les membres des associations, soit les futurs dépositaires internet et profite pour remercier chacun d'entre eux de leur accueil et de nous avoir consacré un peu de leur temps. Nous poursuivrons à rester disponible.

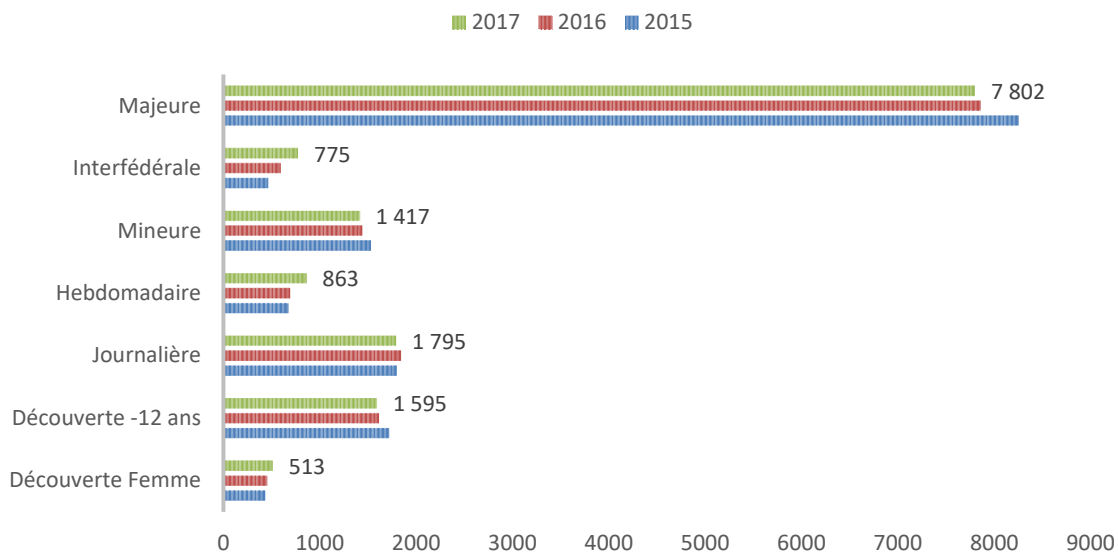
Je souhaiterais mettre un point d'honneur sur les compétences de chaque salarié, de saluer le rôle et le travail de chacun au sein de la Fédération.

Pour conclure, je vous présente les effectifs 2017

Les effectifs

La Fédération regroupe 79 associations agréées et comptabilise au total 14 760 adhérents pour l'année 2017. On note une progression de 1,78 % comparée à l'année 2016 sur toutes les cartes confondues.

CARTES DE PÊCHE VENDUES



Carte de pêche	Année : 2015	Année : 2016	Année : 2017	Variation entre 2016 et 2017
Majeure	8 252	7 858	7 802	-56
Interfédérale	466	594	775	+181
Mineure	1 532	1 443	1 417	-26
Hebdomadaire	678	693	863	+170
Journalière	1 802	1 843	1 795	-48
Découverte -12 ans	1 722	1 615	1 595	-20
Découverte Femme	435	456	513	+57
Total	14 887	14 502	14 760	+258

Merci de m'avoir prêté votre attention

► **www.cartedepeche.fr**
Mise en place du système tout internet
dans le département des Ardennes

Présentation : Valentin MIETTE

► cartedepeche.fr pour les AAPPMA
**ACCÈS, FORMATIONS,
SOUTIEN FINANCIER,
ASSISTANCE, PLAN DE
SITUATION**

cartedepeche.fr pour les AAPPMA
Accès & formations

► **Accès sur le système**

- 79 comptes dépositaire AAPPMA créés,
- + de 79 comptes de vente créés
- + de 79 comptes d'administration créés

► **Formations aux AAPPMA**

- 10 formations dans les locaux de la Fédération, 51 personnes reçues
- 2 formations en réunions décentralisées, 18 personnes rencontrées

► **Soutien financier**

Subventions exceptionnelles d'équipement informatique

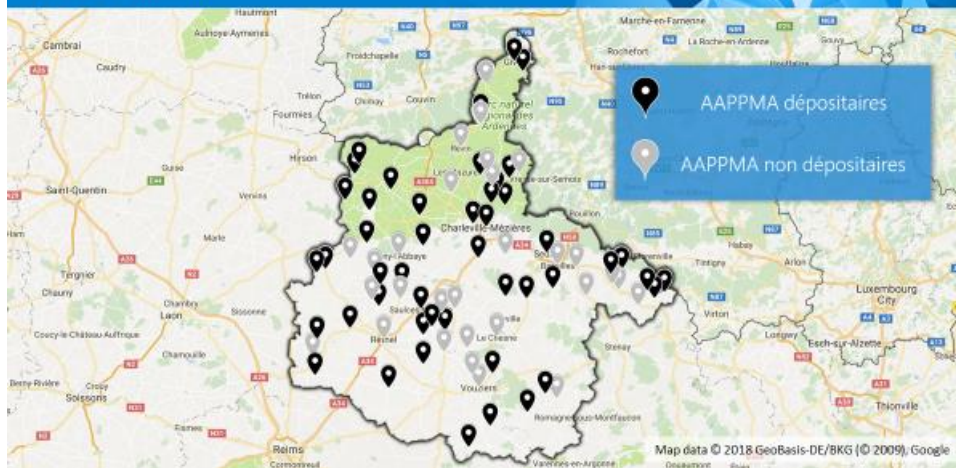
Sur 2017 : 5 728,98 € alloués auprès des AAPPMA

Sur 2018 : 2 535,71 € alloués auprès des AAPPMA (au 21/04/2018)

► **Assistance**

Assistance téléphonique chaque jour de la semaine

Assistance à distance par internet pour dépannage informatique

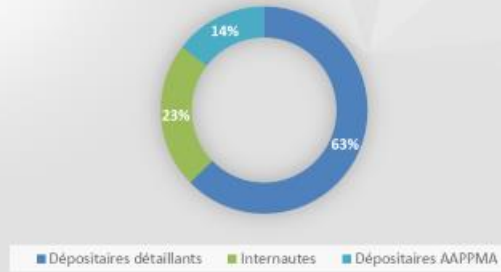


cartedepeche.fr pour les
dépositaires détaillants

RENCONTRE, FORMATIONS ET SOUTIEN



COMMANDES PLACÉES, AU 10/04/2018



RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE, AU 10/04/2018



www.cartedepeche.fr

Merci de votre attention





Sommaire

- ▶ Missions de l'année 2017 (Travaux des ASA, des collectivités piscicoles, partenariat, marché et convention, réciprocité URNE),
- ▶ Suivi du dossier « Grand Cormoran »,
- ▶ Projet ...



Travaux des diverses ASA – 2017

- ▶ **ASA de la Dyonne et du Plumion**: Le Plumion sur 1330 ml et le ruisseau d'Elicourt sur 4500 ml
 - Entretien de la ripisylve et recharge en matériau
- ▶ **ASA du Bourgeron**: Le Bourgeron sur 2200 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
- ▶ **ASA de la Bar Supérieure**: Le ruisseau des Armoises sur 1100ml, le ruisseau du Fossé au Bac sur 815 ml et le Canal Marat sur 1200 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
- ▶ **ASA de la Bar Moyenne Première Partie**: Le ruisseau du Donjon sur 4200 ml et le ruisseau du Fourneau sur 400 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur
 - Restauration d'une annexe hydraulique sur la Bar
- ▶ **ASA des 6 Communes**: Le ruisseau de Saulces-Champenoises sur 5240 ml et deux affluents (Ruisseau de Warang et de Grand Glayes) sur 3800 ml
 - Entretien de la ripisylve et aménagement du lit mineur (Seuil, déflecteurs, caches à poissons ...)
- ▶ **ASA du Ruisseau de Saulces**: Le ruisseau de Saulces sur 2335 ml
 - Entretien de la ripisylve et recharge en matériau

▶ Soit un total de 27 km de rives (RD et RG)



Travaux des collectivités piscicoles

- ▶ AAPPMA
 - Aménagement d'une frayère à brochet en rive droite d'Aisne domaniale - Commune de Seuil,
 - Aménagement de frayères à brochet sur la Meuse Domaniale Commune de Warcq, de Prix les Mézières et de Balan - Phase travaux
 - Réalisation de mise à l'eau d'embarcation sur la Meuse domaniale à Villers-Semeuse et Bogny sur Meuse - Phase travaux
- ▶ FEDERATION DEPARTEMENTALE
- ▶ Etude des annexes hydrauliques (Chiers, Semoy et Aisne)
 - Retour sur d'anciens sites aménagés (Potentialités, contraintes, coût) - 1 site sur la Semoy (Agrandissement), 2 sur l'Aisne (Traitement de la végétation) et 1 sur la Chiers (Entretien végétation, remise en connexion) - Phase terrain et dossier technique réalisé (Potentialité, démarches administrative et foncières) - phase travaux

Partenariat et Convention

- ▶ Lycée Agricole du Balcon des Ardennes Saint-Laurent (Stagiaires)
 - Intervention annuelle sur les 650 mètres du Rûle par entretien manuel de la ripisylve (Coupe de fascine, élagage),
 - Intervention annuelle sur la frayère du Faucon sur le Semoy depuis son agrandissement afin de limiter la prolifération de la Balsamine de l'Himalaya (plante invasive),
- ▶ Suivi de la ZRDC de Mouzon (Marché FD/EPAMA)
 - Impact de la digue sur la reproduction du brochet
- ▶ Convention Agence de l'Eau/FNPF/FD
 - Elaboration du programme d'action de la Fédération Départementale pour l'année,
 - Demande de solde de l'année écoulée.

Réciprocité URNE - Année 2017

- ▶ FD 08 : Elaboration du tableau de mise à disposition des droits de pêche au sein de l'URNE
- ▶ Domaine public :
 - Première catégorie : 13 km,
 - Deuxième catégorie : 938 km,
 - Plan d'eau : 240 ha,
- ▶ Domaine privé :
 - Première catégorie : 196 km (+ 49 km/2016),
 - Deuxième catégorie : 72 km (+ 12 km/2016)
 - Plan d'eau : 32 ha ,
- ▶ Soit un total de 1 219 km de cours d'eau et 272 ha de plan d'eau en réciprocité URNE

Travaux des collectivités piscicoles

▶ AAPPMA

- ▶ – Aménagement d'une frayère à brochet en rive droite d'Aisne domaniale – Commune de Seuil,
- ▶ – Aménagement de frayères à brochet sur la Meuse Domaniale Commune de Warcq, de Prix les Mézières et de Balan – Phase travaux
- ▶ – Réalisation de mise à l'eau d'embarcation sur la Meuse domaniale à Villers-Semeuse et Bogny sur Meuse – Phase travaux

▶ FEDERATION DEPARTEMENTALE

▶ *Etude des annexes hydrauliques (Chiers, Semoy et Aisne)*

- ▶ – Retour sur d'anciens sites aménagés (Potentialités, contraintes, coût) – 1 site sur la Semoy (Agrandissement), 2 sur l'Aisne (Traitement de la végétation) et 1 sur la Chiers (Entretien végétation, remise en connexion) – Phase terrain et dossier technique réalisé (Potentialité, démarches administrative et foncières) – phase travaux





Partenariat et Convention

- ▶ Lycée Agricole du Balcon des Ardennes Saint-Laurent (Stagiaires) :
 - Intervention annuelle sur les 650 mètres du Rûle par entretien manuel de la ripisylve (Coupe de fascine, élagage),
 - Intervention annuelle sur la frayère du Faucon sur le Semoys depuis son agrandissement afin de limiter la prolifération de la Balsamine de l'Himalaya (plante invasive),
- ▶ Suivi de la ZRDC de Mouzon (Marché FD/EPAMA)
 - Impact de la digue sur la reproduction du brochet
- ▶ Convention Agence de l'Eau/FNPF/FD
 - Elaboration du programme d'action de la Fédération Départementale pour l'année,
 - Demande de solde de l'année écoulée.

Synthèse des résultats des pêches électriques

Lieu	Date	Espèces																
		BRO	LOR	PES	TAN	PER	GAR	LOE	ROT	CAS	OCL	LOF	CHA	VAI	EPT	EPI	BOU	
Pâtueux	03/05/2017	12	6	6	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pâtueux	12/05/2017	6	5	8	6	4	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pâtueux	22/06/2017	4	3	4	2	2	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pâtueux	05/07/2017	9	2	1	1	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		31	16	19	18	6	10	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Létanne	03/05/2017	6	4	11	4	0	0	4	6	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Létanne	12/05/2017	4	7	8	6	0	0	8	12	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Létanne	22/06/2017	2	4	10	3	1	0	6	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Létanne	05/07/2017	1	2	10	6	1	0	12	7	7	2	0	0	0	0	0	0	0
		13	7	39	19	2	0	37	30	25	2	0	0	0	0	0	0	0
Vieille Meuse	03/05/2017	0	14	9	2	1	0	0	0	0	0	1	2	0	17	0	1	
Vieille Meuse	12/05/2017	0	8	10	12	3	6	0	0	0	0	0	0	4	6	0	7	
Vieille Meuse	22/06/2017	0	2	6	5	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	
Vieille Meuse	05/07/2017	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	2	1	0	0	1	0	
		1	25	26	20	7	6	0	0	0	2	4	5	4	23	1	8	
Autrecourt	03/05/2017	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	
		0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	



Compte rendu d'activités – par Michaël KOBUSINSKI



Sommaire

- ▶ Missions de l'année 2017,
- ▶ Zoom sur la Retourne,
- ▶ Zoom sur les pêches électriques,
- ▶ Zoom sur la garderie.



Missions de l'année 2017

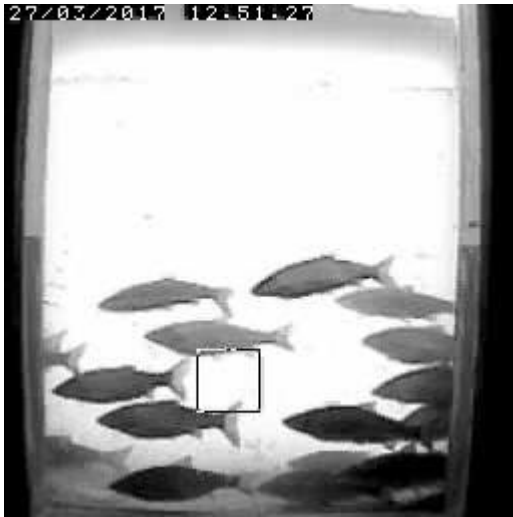
- ▶ Participation à des comités de pilotage et des réunions techniques avec la DDT, l'ONEMA, la Préfecture, la Sous Préfecture, les Agences de l'Eau, l'EPAMA,
- ▶ Suivi de la reproduction du brochet à Mouzon (commande EPAMA),
- ▶ Préparation et réalisation de 64 chantiers de pêche électrique,
- ▶ Participation à divers manifestations (Journée Nationale de la Pêche),



Missions de l'année 2017

- ▶ Dépouillement des vidéos de la passe à poissons de Givet,
 - En 2017, 16000 poissons (GAR, [HOT](#), ABL, PER, CHE, BRE, [BRO](#), [ASP](#), [Castor](#), [Oiseau](#)),
- ▶ Sauvetage du [Vieil Etang de Bairon](#).
 - Plus de 20 personnes pendant plusieurs jours pour aider la Fédération à [sauver les poissons](#) ([BRE](#), CAS, CCO, PER, BRO, GAR, BOU, SAN, SIL, GRE, GOU, CTI, OCL)







Zoom sur la Retourne

- ▶ Lancement de 4 chantiers:
 - 3 chantiers d'arasement d'ouvrage
 - 1 chantier de rivière de contournement

- [Un chantier en photo:](#)

- ▶ En 2018, 5 arasements d'ouvrages.

Vision amont de la passerelle 10 octobre 2017



17 octobre 2017



24 octobre 2017



31 octobre 2017



21 novembre 2017



Vision aval de la parcelle Avant travaux



17 octobre 2017



24 octobre 2017



31 octobre 2017



21 novembre 2017



Ouvrage amont

Avant travaux



10 octobre 2017



21 novembre 2017



Zoom sur les pêches électriques

- ▶ Les pêches de sauvetages sont commandées par : BAMEO (reconstruction des ouvrages de Meuse), VNF (travaux sur des écluses).
- ▶ Les pêches de suivi sont décidées par la Fédération suite aux demandes des AAPPMA.



Zoom sur la garderie

- ▶ Intervention de M. Patrick LERAY



Intervention de Patrick LERAY – *Administrateur responsable de la garderie*

Après accord du conseil d'administration, Monsieur le président m'a confié la responsabilité de la garderie, au niveau de la fédération de pêche des Ardennes.

Mon rôle consiste à assurer le lien entre les administrations concernées, gendarmerie, douanes, justice et les pêcheurs.

Lors de sa création, en 2006, la FNPF a tenu à privilégier la professionnalisation de la garderie, qu'elle soit fédérale ou particulière. Il était en effet nécessaire de former des personnes, le plus souvent bénévoles, à des missions de police judiciaire, car non seulement, celles-ci ont un rôle répressif en cas de manquement aux règles concernant la pollution, le braconnage ou les infractions de la loi pêche, mais aussi un rôle éducatif pour l'ensemble des pêcheurs.

Cette formation comporte un module obligatoire de déontologie, module assuré par des juristes, une journée de manière initiale, et un second module sur le milieu aquatique, les poissons et la pêche, assuré par la fédération départementale.

Monsieur le Président impose également que les gardes suivent une formation continue, par recyclage périodique, au minimum une fois tous les deux ans, afin de se tenir au courant des modifications réglementaires, et pouvoir informer, si besoin est, les pêcheurs. La prochaine en date ce sera la formation liée aux risques électriques en collaboration avec ENEDIS.

Pour bien signaler leur présence, les gardes sont pourvus d'insignes distinctifs, identique pour l'ensemble du territoire national.

La loi pêche accorde aux gardes des pouvoirs de contrôle, concernant des missions très larges, nécessitant par la même des actions de formation.

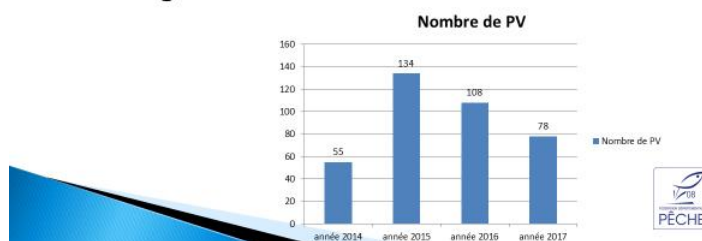
M. Michael KOBUSINSKI, référent local à la fédération coordonne les actions de ses gardes en concertation avec l'AAGPP, et en cas de difficulté particulière, s'ils le souhaitent, je me tiens à la disposition de tous pour aider à résoudre au mieux, les éventuels conflits, sans les envenimer, ni les judiciaireiser. Il s'agit en effet souvent de problèmes relatifs et bénins.

Monsieur KOBUSINSKI va vous présenter pour l'année passée, les résultats de la garderie, les problèmes qui se posent et les solutions qu'il envisage de mettre en place. Un modèle de rédaction des PV a été réalisé par lui-même afin de faciliter la tâche des gardes pêche particuliers de la Fédération.

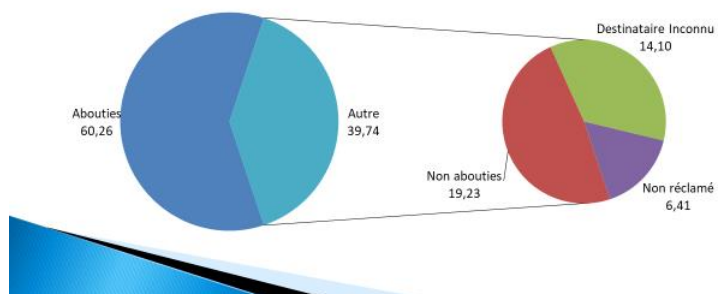
Je remercie de votre attention et je passe la parole à Michael KOBUSINSKI.

Zoom sur la garderie

- ▶ Environ 200 sorties pour toujours environ 2000 pêcheurs de contrôlés.
- ▶ Total général de 78 PV en 2017.



Traitement des propositions de transaction civile	Répartition (%)
Abouties	60,26
Non abouties	9,23
Destinataire Inconnue	14,10
Non réclamé	6,41



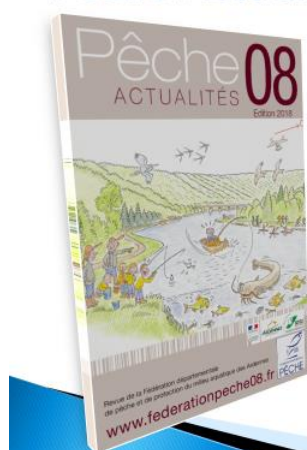


Sommaire

- ▶ Pêche Actualités 08
- ▶ Exposition « Rivières vivantes »,
- ▶ Ateliers Pêche Nature,
- ▶ Animations périscolaires 2017,
- ▶ Animations scolaires 2017,
- ▶ Manifestations 2017,
- ▶ Programme des manifestations 2018.



Pêche Actualités 08



- ▶ 40 pages
- ▶ Information des pêcheurs et du grand public.



Exposition « Rivières vivantes »

- Du 4 au 10 mars à Boulzicourt
- Du 12 au 16 juin à Haraucourt
- Du 11 juillet au 6 août à la médiathèque de Charleville-Mézières



Ateliers Pêche Nature

- ▶ 7 Ateliers Pêche Nature dans le département :
Asfeld – Boulzicourt – Bogny sur Meuse – Charleville-Mézières –
Monthermé – Nouzonville – Rethel
- ▶ Création d'un Atelier Pêche Nature pour 2017 : Charleville-Mézières
- ▶ 55 animateurs bénévoles
- ▶ 60 jeunes en séances d'Atelier Pêche Nature
- ▶ 112 jeunes en Initiations Pêche



Ateliers Pêche Nature

- ▶ Samedi 23 septembre : 2^{èmes} Rencontres
« Inter APN » 2017 à Nouzonville



Ateliers Pêche Nature

- ▶ 11 séances d'initiation à la pêche réalisées par l'agent de développement auprès de 139 jeunes pêcheurs



Animations périscolaires 2017

- ▶ 10 séances d'animations avec l'école primaire de Monthermé
- ▶ 4 séances d'animations avec l'école primaire de Montcy Notre Dame



Animations scolaires 2017

- ▶ 2 séries de 3 séances d'animations scolaires auprès de 49 élèves de cycle 2 avec l'école primaire du centre de Fumay dans le cadre de la convention de partenariat pour l'Education à l'Environnement avec la région Grand Est.



Manifestations 2017

- ▶ Les 1^{er} et 2 avril : Opération Rivières Propres
- ▶ 840 personnes mobilisées ! (dont 478 pêcheurs)
- ▶ 15 tonnes de déchets ramassés !



Manifestations 2017

- ▶ Samedi 20 mai :
Fishing Days aux étangs d'Elan

- ▶ Dimanche 4 juin : Journée
Nationale de la Pêche
à Monthermé



Manifestations 2017

- ▶ Dimanche 18 juin :
50 ans de l'AAPPMA
« L'Ennemane » à Angecourt

- ▶ Dimanche 25 juin :
Festi'Mômes à Charleville-
Mézières

- ▶ Dimanche 25 juin :
Un dimanche au bord de
l'eau à Sedan



Manifestations 2017

- ▶ **Dimanche 2 juillet : Fêtons la Meuse à Charleville-Mézières**
- ▶ **Dimanche 3 septembre : Un dimanche au bord de l'eau à Charleville-Mézières**
- ▶ **Du 7 au 10 septembre : Foire agricole de Sedan**



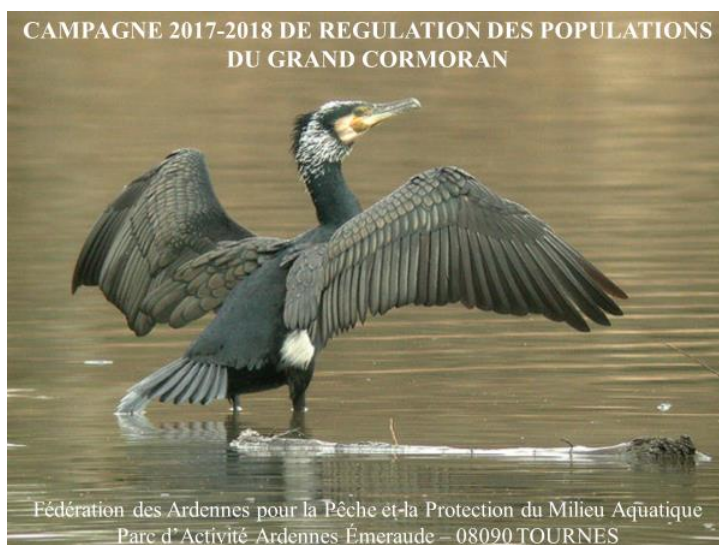
Programme des manifestations 2018

- ▶ **Samedi 7 et dimanche 8 avril : Opération « Rivières Propres »**
- ▶ **Samedi 20 mai : Pêche en Fête à Habay la Neuve (Belgique)**
- ▶ **Samedi 26 mai : Fishing Days aux étangs d'Elan**
- ▶ **Dimanche 3 juin : Journée Nationale de la Pêche à Angecourt**
- ▶ **Dimanche 24 juin : Un dimanche au bord de l'eau à Sedan**
- ▶ **Du 7 au 9 septembre : Foire agricole de Sedan**
- ▶ **Samedi 29 septembre : Rencontres Inter APN 2018**



Merci de votre attention





Mise en place de la campagne 2017-2018

Mars 2017 : Bilan de la campagne 2016-2017

530 oiseaux tués – 436 sur la bassin Rhin-Meuse, 94 sur la bassin Seine-Normandie,
Quota de 550 oiseaux non atteint en fin de campagne,

Arrêté Ministériel de mise en œuvre du plan de gestion du Grand Cormoran pour les campagnes hivernales 2016-2019

Mai 2017 : Réunion de préparation de la campagne 2017/2018 (DDT, FEDE, ONCFS, Association des Chasseurs de gibier d'eau)

Propositions pour la campagne 2017-2018 :

Conserver le quota actuel de 550 oiseaux sur les eaux libres et de 30 oiseaux sur les piscicultures : 10 pour Vendresse, 20 pour les Bièvres (Arrêté Ministériel 2016-2019),
Campagne prolongée jusqu'au 28 février 2018 sur les eaux libres et au 31 mars 2018 pour les 2 piscicultures,

Afin de mieux suivre l'évolution des tirs de régulation, il a été décidé :

Animation de 3 réunions destinés aux tireurs à Bazeilles, Fumay et Attigny – Synthèse de la campagne précédente et mise en place de la future campagne, peu de participants

7 secteurs de tir encadrés par les 3 salariés techniques de la Fédération,

Mise en place de comptes rendus intermédiaires (3/11 – 8/12 – 29/12 – 19/01 – 9/02 et 01/03),

Conserver uniquement les tireurs actifs : 65 tireurs (73) et 25 adjudicataires (47) ,

Mise en place de quotas par secteur par rapport aux tirs réalisés lors de la dernière campagne,

2 août 2017 : Signature de l'arrêté préfectoral autorisant le tir de régulation des population du Grand Cormoran.

Rendu de la campagne 2017-2018

- 7 secteurs de tirs encadrés par les 3 salariés techniques de la Fédération

- Comptage du 15 janvier 2018 : 22 dortoirs potentiels – 17 occupés pour un total de 593 oiseaux
Pour rappel en 2015 : 21 dortoirs potentiels – 18 occupés pour un total de 473 oiseaux

Bilan de la campagne 2017-2018

- 357 oiseaux tués en fin de campagne sur les eaux libres, pas d'oiseau bagné

- Quota de 30 oiseaux non atteint sur les piscicultures – 20 Bièvres – 1 Vendresse

- Pas de journée de tir sur l'Etang de Bairon, tirs sur l'Aisne et l'Aire semblables à la campagne précédente, davantage de tir sur le Lac des Vieilles-Forges, diminution des prélèvements sur les ballastières départementales, aucun prélèvement sur la Semoy

- Arrêt des tirs du 1^{er} au 15 janvier 2018 (Comptage),

- Conditions d'accès aux rivières rendues difficiles cet hiver (Crues),

- Peu d'oiseau durant cette campagne, arrivée massive d'oiseau après le 15 février 2018,

- Bon retour du premier compte rendu (80%) puis diminution pour les autres (50, 45, 40 et 35% pour le dernier compte rendu)

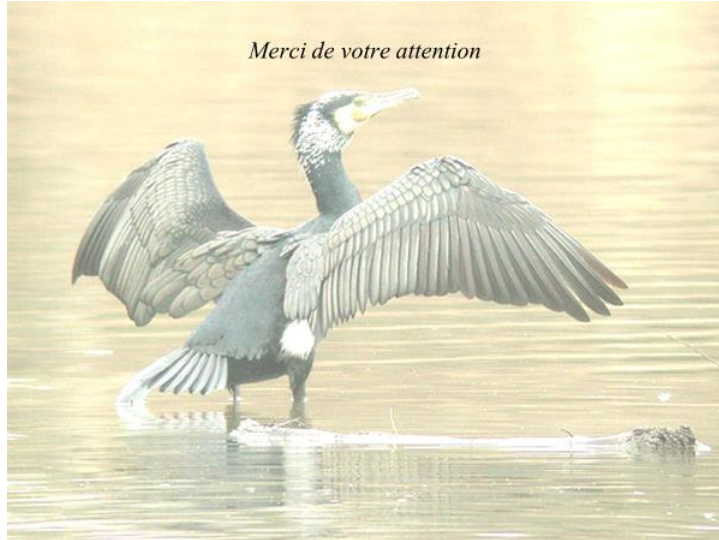
Future campagne 2018-2019

- Conserver le quota de 550 oiseaux sur les eaux libres et 30 sur les piscicultures (Arrêté Ministériel 2016-2019),

- Revoir en comité de pilotage la méthodologie (Retour et nombre de comptes rendus intermédiaires, coordination des services de la DDT08 et de la FD08)

- Pas de comptage – Pas de suspension des tirs

Merci de votre attention

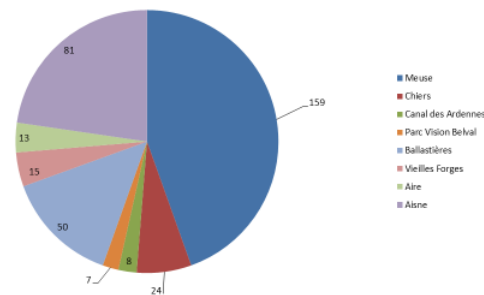


Bilan 2016-2017

Oiseaux tués	Bassin Rhin-Meuse									Bassin Seine-Normandie	
	Meuse	Chiers	Canal des Ardennes	Étang Blain	Semois	Parc Vision Belval	Ballastières	Vielles Forges	Aisne	Aisne	
530	311	45	6	0	0	2	67	5	6	88	

Bilan 2017-2018

Oiseaux tués	Bassin Rhin-Meuse									Bassin Seine-Normandie	
	Meuse	Chiers	Canal des Ardennes	Étang Blain	Semois	Parc Vision Belval	Ballastières	Vielles Forges	Aisne	Aisne	
357	159	24	8	0	0	7	50	15	13	81	



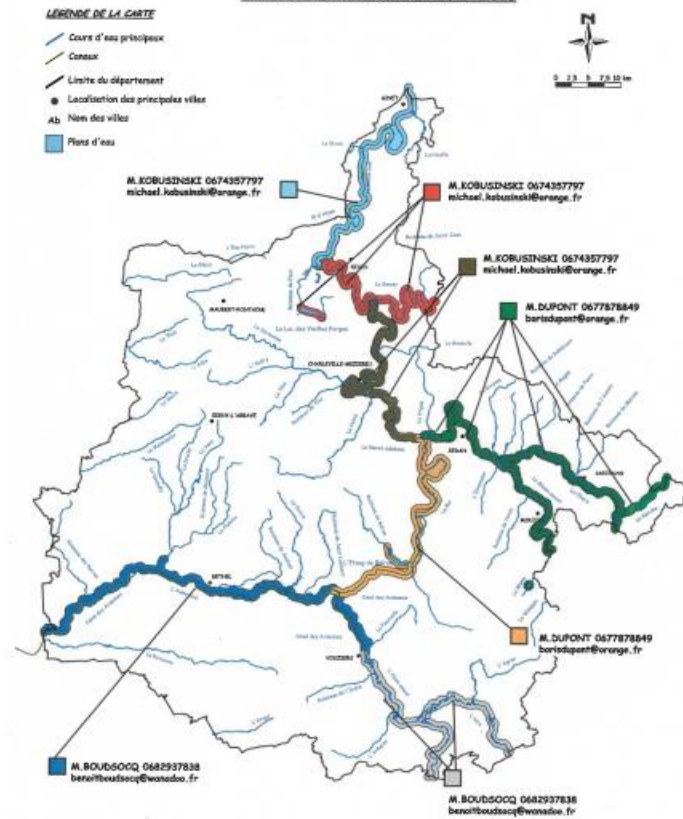
CAMPAGNE 2017-2018 DE REGULATION DES POPULATIONS DE GRANDS CORMORANS

Etat au 1er mars 2018

Secteur	05/11/2017		08/12/2017		20/12/2017		18/01/2018		09/02/2018		01/03/2018		Total	Quota/lecteur						
	Tireurs	Adj.	Tireurs	Adj.	Tireurs	Adj.	Tireurs	Adj.	Tireurs	Adj.	Tireurs	Adj.								
1	19	4/7	5/5	7	5/7	5/5	4	5/7	2/5	0	5/7	5/5	4	5/7	2/5	12	5/7	5/5	46	40
2	1	3/5	2/2	4	2/5	2/2	3	0/5	2/2	9	2/5	2/2	3	2/5	2/2	5	1/5	2/2	25	10
3	8	12/18	2/5	2	8/16	2/5	4	7/18	2/5	3	7/16	2/5	3	7/18	2/5	13	5/16	2/5	33	40
4	58	7/11	7/9	11	5/11	3/9	25	6/13	3/9	1	4/11	1/9	5	5/11	3/9	6	5/11	3/9	66	90
5	16	10/18	3/9	5	10/18	1/9	12	6/13	0/9	0	7/13	1/9	12	6/13	0/9	36	6/13	0/9	81	100
6	13	3/5	0	1/5	1	1/5	0	1/5	1	1/5	1	1/5	0	0/5	0	0/5	0	0/5	15	90
7	56	8/10	3/3	13	8/10	1/3	16	4/10	2/5	0	2/10	1/3	0	4/10	1/3	8	3/10	1/3	91	90
Total	131	49/65	20/25	42	37/65	11/25	65	32/65	9/25	13	26/65	10/25	28	36/65	8/25	28	27/65	9/25	317	500
% Réponse	75,4		80,0	56,9		44,0	49,2		36,0	40,0		40,0	46,2		32,0	41,5		36,0	75,0	

Préculture des Bâches: 20 oiseaux - quatre autres
Préculture de Vendresse: 1 oiseau - quatre non retenu

**CAMPAGNE DE REGULATION DES POPULATIONS
DU GRAND CORMORAN 2017-2018**



Présentation du compte de résultat, exercice 2017 – par Maurice JEANNELLE



Compte de résultat

Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services			280 692	251 594
	Chiffre d'affaires net			280 692	251 594
Produits d'exploitation (2)	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			733 334	257 064
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13 523	1 941
	Autres produits			96 088	72 464
	Total			1 123 638	583 064
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats			
		Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats		79	143
		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			182 465	148 850
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 818	11 277
	Salaires et traitements			164 048	151 987
	Charges sociales			71 741	64 490
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements	22 319	26 992
		• sur actif circulant	provisions		
	• pour risques et charges				
	Autres charges			646 714	116 660
	Total			1 102 188	520 401
	Résultat d'exploitation	A		21 449	62 663
Opér. commun.	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 021	4 152
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			2 021	4 152
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			2 171	2 697
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			2 171	2 697
	Résultat financier	D		-150	1 455
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		21 298	64 118

Édité à partir de Loop V3.6.0



Fédération de Pêche des Ardennes

Périodes 01/01/2016 31/12/2016 Durées 12 mois
01/01/2017 31/12/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 259
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 708	11 208
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	9 708	13 467
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 595	175
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	5 595	175
Résultat exceptionnel		F	13 292
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	750
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		24 536	76 660
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée le 8 avril 2017 lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Monthermé, nous avons procédé le 9 avril 2018 à l'examen des comptes annuels 2017 de la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en présence de M. Maurice JEANNELLE, Trésorier de la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Tous les documents et pièces comptable nous ont été présentés et nous avons pu effectuer toutes les vérifications selon les règles et les principes en vigueur.

Les vérifications et contrôles auxquels nous avons procédé pour l'accomplissement de notre mandat, nous ont permis de constater que les livres étaient parfaitement tenus, que les écritures enregistrées correspondaient bien aux relevés de compte et que la situation financière qui nous a été remise était bien le reflet de la comptabilité.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération.

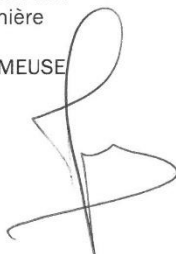
Par conséquent, nous vous demandons d'accorder le quitus à Monsieur Stéphane CHARPIN, Expert-Comptable de KPMG CHARLEVILLE et à Monsieur Maurice JEANNELLE, Trésorier de la Fédération, pour leur bonne gestion des comptes de la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'exercice 2017.

Fait à Tournes, le 9 avril 2018.

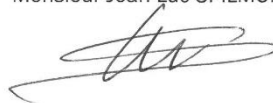
Les vérificateurs aux Comptes,

Monsieur Robert JOOS,

Trésorier de l'AAPPMA
L'Etoile Matinière
de
NOUVION SUR MEUSE



Monsieur Jean-Luc SPLIMONT



Présentation du budget 2018 – par Maurice JEANNELLE

Fédération de pêche des Ardennes		BUDGET 2018 - CHARGES		
N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
6061	ELECTRICITE		1 795,87	2 100,00
60611	EAU	7 500,00	733,04	850,00
60612	GAZ		4 062,91	4 550,00
6062	CARBURANT	7 000,00	5 801,43	7 000,00
6063	PRODUITS D'ENTRETIEN	650,00	731,16	700,00
60631	PETIT EQUIPEMENT	3 000,00	3 529,07	7 500,00
60632	ACHAT MATERIEL PECHE ELECTRIQUE	1 500,00	0,00	1 000,00
6064	FOURNITURES DE BUREAU	5 800,00	3 003,83	5 000,00
606401	CARTES DE PECHE	1 500,00	1 082,40	1 500,00
6068	AUTRES FOURNITURES		31,90	1 000,00
60683	FOURNITURE DE LABORATOIRE	200,00	0,00	200,00
60684	ACHAT POISSONS/TOURISME PECHE	1 500,00	0,00	2 000,00
6069	EQUIPEMENT GARDES FEDERAUX	1 000,00	1 312,30	1 500,00
60691	EQUIPEMENT TENUES APN	4 000,00	3 906,02	2 000,00
608	Frais accessoires d'achat/ Frais de gestion	400,00	390,49	500,00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats		-311,03	
613	Locations	850,00	827,39	900,00
6133	BAUX DE PECHE	15 100,00	16 040,20	16 500,00
6135	LOCATION DE MATERIEL	1 500,00	1 691,81	2 000,00
6152	ENTRETIEN BATIMENT	3 000,00	1 830,60	2 500,00
6153	ENTRETIEN ETANG	2 500,00	1 147,20	1 800,00
61552	ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	4 000,00	2 478,15	2 000,00
6156	ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	3 000,00	1 572,35	2 000,00
6157	ENTRETIEN AUTRES MATERIELS	1 000,00	497,90	1 000,00
6161	ASSURANCES	7 000,00	6 943,11	7 500,00
617	ETUDES RECHERCHES ET ANALYSES	1 000,00	12 460,44	12 000,00
6181	DOCUMENTATION	1 000,00	1 025,11	1 200,00
6186	FRAIS ASSEMBLEE GENERALE		9 209,31	10 000,00
618601	REMBT FRAIS KM AG	10 000,00	1 930,97	2 000,00
6187	FRAIS CONSEIL D'ADMINISTRATION	3 500,00	0,00	
6188	FRAIS DE CONGRES	3 000,00	1 579,16	2 000,00
6189	JOURNEES ENVIRONNEMENT/PROMO PECHE	16 400,00	10 840,92	15 600,00
6221	HONORAIRES COMPTA-COMMISSAIRE		0,00	
6226	HONORAIRES	6 000,00	6 539,20	7 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	7 000,00	1 309,44	6 800,00
6231	PUBLICITE		3 389,16	4 000,00
6232	PUBLICATION	9 600,00	10 019,32	10 000,00
624	TRANSPORT		87,60	100,00
6252	DEPLACEMENTS GARDES FEDERAUX	19 000,00	10 899,28	16 500,00
6253	DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS	12 000,00	9 001,58	12 000,00
62531	PECHE ELECTRIQUE	5 000,00	4 922,43	5 000,00

1/3

Fédération de pêche des Ardennes BUDGET 2018 - CHARGES

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
6254	INDEMNITES PRESIDENT ET TRESORIER	14 000,00	13 602,48	14 000,00
6256	DEPLACEMENTS AUTRES PERSONNELS	1 000,00	830,27	1 000,00
6257	FRAIS DE RECEPTION	5 000,00	8 332,41	9 000,00
6258	FRAIS DE REPRESENTATION	3 500,00	2 344,28	3 500,00
6259	DONS	1 500,00	2 587,29	3 000,00
62591	GRATIFICATION STAGIAIRE	1 200,00	0,00	
626	FRAIS POSTAUX	5 000,00	3 900,30	4 500,00
6262	TELEPHONE	4 000,00	3 715,14	4 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	300,00	196,09	300,00
6282	COTISATION ARGE	1 500,00	627,47	700,00
6283	COTISATIONS AUTRES	2 500,00	4 097,58	5 000,00
631	Impôts, taxes et versements sur rémunérations (admin.)		0,00	
6313	PARTICIPATION FORMATION	1 000,00	0,00	1 000,00
6314	FORMATION DU PERSONNEL	1 800,00	7 399,10	2 000,00
6315	FORMATION DES GPP	1 000,00	700,00	1 000,00
6316	FORMATION DES BENEVOLES	1 000,00	2 559,00	3 000,00
6318	AUTRES	150,00	0,00	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut		886,86	
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle		0,00	
63512	TAXE FONCIERE	3 200,00	3 233,00	3 300,00
63513	TAXE D'HABITATION		41,00	50,00
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	249 300,00	144 139,20	239 000,00
6412	CONGES PAYES		2 801,00	
6413	PRIMES ET GRATIFICATIONS		2 433,90	
6414	Indemnités et avantages divers		14 674,27	
645	CHARGES M.S.A.		0,00	
6451	COTISATIONS C.M.S.A.		46 745,00	
64512	CHARGES S/CONGES PAYES		1 573,00	
6453	COTISATIONS IRCOMMEC		9 522,46	
64533	Cotisations aux caisses de retraites cadres		0,00	
6454	Cotisations aux ASSEDIC		6 751,98	
6458	COTISATIONS PREVOYANCE		6 471,62	
6475	Médecine du travail, pharmacie		677,22	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, pro		428,40	1 200,00
6575	SUBVENTIONS GARDES PARTICULIERS	1 000,00	3 300,00	2 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	232,52	250,00
6581	RETROCESSION PV	2 000,00	495,00	1 000,00
6582	SUBVENTIONS GESTION PISCICOLE	16 000,00	15 735,00	17 000,00
6584	SUBVENTIONS ATELIERS PECHE NATURE	1 400,00	1 185,00	3 100,00
6586	SUBVENTIONS ACCORDEES TRAVAUX	745 600,00	616 972,26	535 375,00
6587	SUBVENTIONS AUTRES	2 150,00	3 129,75	2 750,00

2/3

Fédération de pêche des Ardennes BUDGET 2018 - CHARGES

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
65871	SUBVENTIONS EQUIPEMENT INFORMATIQUE DEPOSITAIRES	7 800,00	5 236,91	13 000,00
6611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DES DETTES	2 700,00	2 143,43	2 100,00
66116	DES INTERETS ET DETTES ASSIMILES		28,51	
671	CHARGES EXPT. S/OPERATION GESTION		1 327,81	
672	CHARGES S/EXERCICE ANTERIEUR		4 267,60	
68111	Dotations aux amort. immobilisations incorporelles		435,25	
68112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	36 000,00	21 884,67	36 000,00
695	Impôts sur les bénéfices	500,00	876,00	1 000,00
	PROVISION POUR AERM			20 000,00
	RMA	80 000,00		
BJ1	TRUITE 08	5 000,00		
BJ2	RULE FETE	1 000,00		
BJ0	IMPREVUS	0,00		
		1 363 800,00		1 106 925,00

N° du compte	Intitulé du compte général	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
706	Prestations de services (animations)	2 700,00	250 264,95	8 900,00
7062	URNE	14 000,00	20 833,00	15 000,00
7063	Prestations de services animations		381,00	
708	LOCATION ETANG ELAN	1 850,00	1 850,00	1 850,00
7083	LOCATION BUREAU ONEMA	7 300,00	7 363,68	7 300,00
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'entreprise		0,00	
74	SUBVENTION PERSONNEL	900,00	0,00	
7412	SUBVENTION AAPPMA (PARTICIPATION)	1 000,00	0,00	
7413	SUBVENTION FAFSEA	1 500,00	0,00	
7415	SUBVENTION FPNF	193 450,00	153 059,59	167 250,00
74151	AUTRES SUBVENTIONS	1 500,00	19 456,27	1 500,00
7417	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	8 500,00	9 044,80	8 500,00
74181	SUBVENTION INFOPECHE		8 980,88	
74184	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	668 600,00	520 443,76	583 600,00
74186	SUBVENTION REGION GRAND EST	3 300,00	0,00	
74187	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	94 000,00	22 349,12	32 000,00
7561	COTISATIONS FEDERALES PAPIER	180 000,00	0,00	
75611	COTISATIONS FEDERALES INTERNET	45 000,00	0,00	234 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	140,21	
7581	PRODUITS SUR INFRACTIONS	5 000,00	6 220,00	5 000,00
7582	PRODUITS SUR POLLUTION	5 800,00	5 818,55	
7583	AUTRES PRODUITS		31 203,96	
7584	PARTICIPATION INFOPECHE	2 850,00	2 850,00	2 500,00
7585	PECHE ELECTRIQUE	10 000,00	40 374,42	5 000,00
7586	PARTICIPATION AG	3 500,00	3 360,00	3 325,00
7587	PRODUIT SUR VIDEO-COMPTAGE	7 000,00	6 120,96	5 000,00
760	PRODUITS FINANCIERS	4 000,00	0,00	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement		2 021,33	2 000,00
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 050,00	0,00	
7752	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00	0,00	
777	Q/P SUBVENTIONS		9 708,75	9 700,00
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET ...	9 700,00	0,00	
79118	Transfert de charges - Remboursement assurances		3 416,43	
7912	Transfert de charges - Avantage en nature	1 500,00	10 106,68	1 500,00
	RMA	80 000,00		
B34	TIMBRES PECHE CARPE DE NUIT INTERNET + PAPIER	7 800,00	0,00	13 000,00
		1 363 800,00		1 106 925,00

Remise des diplômes, des médailles et des agréments APN

Ces diplômes et ces médailles de la Fédération sont attribués en reconnaissance de la vie associative.

De : AAPPMA « Les Amis de la Gaule » d'AMAGNE	Pour : M. Jean-Claude BEAUDOIN
<i>Médaille d'argent pour M. Jean-Claude BEAUDOIN, dépositaire pendant 12 ans, membre du bureau depuis 1995, Trésorier depuis 2005, participe à toutes les activités de l'AAPPMA, toujours prêt à rendre service, un allier sur dans le monde du bénévolat.</i>	

De : AAPPMA « La Blagnynoise » de BLAGNY	Pour : M. Frank KLINOWSKI
<i>Médaille de bronze pour M. Frank KLINOWSKI, Secrétaire depuis 10 ans de l'AAPPMA de BLAGNY, participe activement à la vie association de l'AAPPMA.</i>	

De : AAPPMA « La Coyenne » de GIVET	Pour : M. Alain PAQUIER
<i>Médaille de bronze pour M. Alain PAQUIER, pour 10 ans dans l'AAPPMA dont 4 ans de Vice-Présidence</i>	

De : AAPPMA « La Sauterelle » de NEUFMANIL	Pour : Mme Rosemonde LAHR
<i>Médaille de vermeil pour Mme Rosemonde LAHR, femme d'un ancien actionnaire décédé qui est bénévole au sein de notre société en participant à toutes nos activités (préparation de pâte à gaufre et vente, café aux rempoissonnement etc, ...) bénévole depuis plus de 40 ans dès le début de la société.</i>	

De : AAPPMA « Le Réveille Matin » de NOUZONVILLE	Pour : M. Pascal VIGET
<i>Médaille de bronze pour M. Pascal VIGET, administrateur depuis plus de 10 ans, Vice-Président depuis 2 années, Pascal s'investit depuis de nombreuses années dans les tâches de notre AAPPMA. Entretien des berges, participation au forum des association, journée rivières propres, moniteur APN, Pascal sait être à l'écoute des plus jeunes comme des anciens pour apporter son expérience.</i>	

De : AAPPMA « La Matinale » de ST JEAN AUX BOIS	Pour : Mme Christiane CANON
<i>Médaille de bronze pour Mme Christiane CANON, adhérente en 2006 ainsi que dépositaire des cartes de pêche la même année, Vice-Présidente de 2007 à 2014 ensuite Présidente de l'AAPPMA.</i>	

De : AAPPMA « La Capricieuse » de VERPEL	Pour : M. Jean-Pierre DURMOIS
<i>Médaille de d'or pour M. Jean-Pierre DURMOIS, Trésorier de l'AAPPMA de VERPEL « La Capricieuse » depuis l'assemblée générale du 29 février 1976 et ardent défenseur du domaine privé.</i>	

<u>De :</u> M. Roger HOUADEC, Responsable des Ateliers Pêche Nature de la Fédération de pêche des Ardennes	<u>Pour :</u> M. Christian SAUVAGE
<i>Médaille de bronze pour M. Christian SAUVAGE, Christian a donné de son temps pendant 11 ans aux APN comme papy pêcheur. Une équipe qui est resté soudée jusqu'en 2016 sous le contrôle de M. Robert MARIELLE. Christian est aussi Trésorier de « La Carolo-Villersoise » depuis 17 ans. La médaille de bronze lui est décernée pour les 11 ans passés aux APN de la Fédération de pêche des Ardennes.</i>	

<u>De :</u> M. Patrick LERAY, Responsable de la garderie fédérale de la Fédération de pêche des Ardennes	<u>Pour :</u> M. Jean GILLET
<i>Médaille d'or pour M. Jean GILLET pour 40 ans de garderie dont 30 ans Président de l'Association Ardennaise des Gardes Pêche Particuliers.</i>	

Remise des agréments pour les Ateliers Pêche Nature

Au nom de la fédération, je tenais à vous exprimer notre profonde gratitude car depuis maintenant plusieurs années vous ne ménagez ni votre peine ni votre temps et votre énergie pour épauler vos AAPPMA et plus particulièrement les APN.

C'est avec un grand plaisir non dissimulé que nous vous comptons dans nos rangs et bénéficions de votre dévouement et de votre générosité. Merci de nous consacrer ainsi votre temps libre nous espérons encore avoir la joie de compter sur votre présence parmi nous.

Pour être bénévole, il n'y a pas d'école, il faut de la disponibilité et de la solidarité mais aussi une bonne humeur répandue avec chaleur. Vous œuvrez avec modestie au sein de vos AAPPMA et vous n'êtes jamais réticents et répondez toujours présent pour ce bel investissement.

Vous, qui avez la volonté d'aider, qui allouer tant de temps aux jeunes pêcheurs des APN et qui partagez votre savoir-faire et vos bons conseils avec un grand esprit d'équipe, la fédération vous offre aujourd'hui ses plus sincères remerciements. Merci d'être à l'écoute des besoins des enfants et de toujours agir selon leurs capacités.

Merci pour votre altruisme, votre soutien, votre engagement et votre dévouement auprès des enfants. Votre implication, votre créativité et votre participation dans les activités halieutiques et éducatives sont primordiales pour notre mission d'éducation à l'environnement.

Votre présence dans les APN nous sera toujours précieuse, je remercie tous les bénévoles qui s'impliquent dans les APN en vous disant que sans vous, accomplir notre mission d'éducation à l'environnement ne serait pas possible.

Vous êtes tous et toutes des perles rares qu'on aime et qu'on apprécie.

Vos interventions et votre aide sont précieuses, le don de votre temps offert gratuitement remplit sans cesse le cœur des enfants qui participent aux APN, votre implication est remarquable et toujours à la hauteur de nos attentes, vous êtes une source d'inspiration et de modèle exemplaire pour les générations à venir.

APN en place :

ASFELD « L'Avenir » ; BOGNY SUR MEUSE « L'Amicale » ; BOULZICOURT « La Truite de la Vence » ; CHARLEVILLE-MEZIERES « La Carolo-Villersoise » ; MONTHERME « Le Réveil » ; NOUZONVILLE « Le Réveil Matin » ; RETHEL « La Rethéloise ».

Vœux d'intérêt général

Nous allons passer aux examens des vœux d'intérêt général.

AAPPMA « L'Avenir » d'ASFELD

- V : *Revoir le mode d'attribution d'aide pour les Ateliers Pêche Nature (APN).*
- R : **Le conseil d'administration a prévu de revoir les aides pour les ateliers pêche nature ces aides seront revues lors du prochain conseil d'administration ce dossier a été mis à l'ordre du jour.**
- V : *Revoir l'attribution de subvention pour l'achat de matériel informatique pour l'édition des cartes de pêche (actuellement de 300 € par an) alors que les consommables ne sont pas subventionnés.*
- R : **Je voudrais rectifier vos dires ce n'est pas une aide annuelle de 300 € par an mais une aide à l'équipement informatique avec une aide financière de 70 % du montant de la dépense pour l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante avec un plafond de 300 €. De plus, cette aide n'est pas annuelle mais je tiens à vous confirmer que le conseil d'administration a décidé de maintenir cette aide pour 2018. Concernant les consommables ils ne sont pas pris en compte par la fédération car la délivrance de la carte de pêche ne doit pas être à la charge uniquement de la fédération.**
- V : *Demander que la taille des poissons soit mentionnée sur les cartes de pêche.*
- R : **Les tailles de poissons sont soumises à un arrêté préfectoral annuel qui n'est pas le même dans chaque département. La délivrance de la carte de pêche par internet ne permet pas de mettre en évidence la taille des poissons. C'est à vous de mettre en ligne l'arrêté préfectoral sur votre site internet comme il a été mis sur le site internet de la fédération de pêche.**
-

AAPPMA « La Coyenne » de GIVET

- V : *Mettre un quota de prise pour la « perche ».*
- R : **Le vœu de la perche est toujours récurrent chaque année, je rappelle comme je le fais tous les ans, la perche n'a besoin que de végétaux aquatiques ou des racines ou branche noyées pour se reproduire. La perche a une capacité de reproduction importante, mais les possibilités alimentaires sont parfois insuffisantes pour permettre une croissance normale des perchettes qui ont tendance à faire du nanisme, c'est-à-dire qu'à l'âge de 4 ou 5 ans elles ne mesurent qu'une dizaine de centimètres.**
-

AAPPMA « La Malacquoise » de RENNEVILLE

- V : *Dissocier les dates d'ouverture de la pêche et la pêche aux écrevisses, de façon à pouvoir pêcher les espèces invasives au-delà de la fermeture.*
- R : **Les dates de fermeture de la pêche sont fixées par la loi il nous est donc impossible de déroger aux dates de fermeture pour n'importe quelles espèces y compris pour les écrevisses signal.**
-

AAPPMA « La Rethéloise » de RETHEL

- V : *Une interdiction de pêche sur 25 m en amont et en aval des barrages sans passe à poissons (le cas de Rethel) pour protéger le poisson mais surtout pour empêcher les pêcheurs de prendre des risques énormes dans cette zone (exemple : les pêcheurs debout sur les murs, debout sur les boudins devant la prise d'eau et en barque juste devant la vanne du barrage).*
- R : **Monsieur le Président ce vœu est un vœu spécifique pour le barrage de Rethel et ce n'est donc pas un vœu d'intérêt général. Toutefois, je vous rappelle que la loi autorise la pêche en aval des barrages, je vous invite à vous rapprocher du gestionnaire du barrage et des services de l'État afin**
-

d'engager des discussions sur une réserve sécuritaire, qui devra automatiquement déboucher sur un arrêté préfectoral, les services de la Fédération sont à votre service pour instruire ce dossier.

AAPPMA « La Truite » de THILAY

V : *Développer la pêche à la truite et aux carnassiers sur la Semoy dans le but de développer le tourisme.*

R : *Monsieur le Président n'ayant pas reçu le compte rendu de votre assemblée générale, votre vœu ne peut être retenu, toutefois je vous rappelle que votre Trésorière, Madame Martine VANDENBERGHE, administratrice cooptée de la fédération est chargée du développement du tourisme pêche par la labellisation des hébergements pêche dans le département des Ardennes.*

AAPPMA « Sté de pêche La Capricieuse » de VERPEL

V : *Problème de trésorerie pour les sociétés de première catégorie ayant un actif financier très limité.*

R : *Les associations de première catégorie domaine privée fixent le prix de leur action, si elles limitent leur nombre de membres, ce qui est strictement illégal, elles ne doivent pas se plaindre d'avoir des actifs financiers limités.*

V : *Problème de communication avec les pêcheurs qui prennent directement leur carte par internet personnellement. Voir règlement intérieur.*

R : *Cela est faux, il est beaucoup plus facile de communiquer avec vos adhérents par internet. En effet, l'interface internet permet d'envoyer directement à vos adhérents des messages. De plus, les pêcheurs prenant leur carte par internet sont obligés de laisser leurs coordonnées mail. Pour les règlements intérieurs des associations, je tiens à vous rappeler que ceux-ci ne sont là que pour compléter les statuts. Toutes interdictions, ou contraintes concernant la pêche ne doivent pas y figurer. Il est de votre ressort de le mettre sur votre site internet, mais en aucun cas il ne peut apparaître sur la carte de pêche.*

Hébergements pêche – par Martine VANDENBERGHE

Je m'appelle Martine VANDENBERGHE, je suis administratrice de la Fédération de pêche des Ardennes. Le Président ADAM m'a confié la mission de développer les hébergements pêche et la labellisation des parcours de pêche.

La pêche n'a pour moi aucun secret, car je suis une adepte de la pêche depuis de nombreuses années et j'ai pratiqué plusieurs formes de pêche, à la mouche, aux leurres, au coup, aux carnassiers, il y a encore quelques années je fabriquais mes mouches.

Je suis originaire du Nord et j'habite dans la vallée de la Semoy, plus particulièrement de Thilay où je suis Trésorière de l'AAPPMA depuis plus de 15 ans. J'ai intégré la Fédération de pêche depuis peu, à la suite de la démission de deux administrateurs qui ont quitté le département pour des raisons professionnelles, le Président a souhaité féminiser le conseil d'administration en recrutant deux dames qui s'investissaient dans la pêche associative.

C'est pourquoi, avec Valérie DOUDOUX, Secrétaire de la nouvelle grande association issue de la fusion des deux associations du chef-lieu regroupant plus de 2 000 pêcheurs, nous avons intégré le conseil d'administration de la fédération. La pêche est le troisième sport de nature pratiqué à l'occasion de séjour après la randonnée pédestre, le vélo, loin devant des sports comme le kayak, le golf ou l'équitation.

Pour le tourisme pêche, il y a deux grandes clientèles identifiées :

- Les pêcheurs passionnés et spécialistes dans une pêche, qui sont souvent des pêcheurs étrangers (Anglais, Belges, Luxembourgeois, Allemands, mais aussi des pêcheurs Français qui viennent essentiellement de la région Parisienne ou du Nord de la France. Ils viennent pour une pêche de

haute gamme plutôt spécialisée (mouche, carpes, carnassiers). Ils choisissent leur destination à partir de sa réputation et ils organisent leur séjour eux-mêmes notamment par le bouche à oreilles ou par internet.

- Il y a aussi les vacanciers pêcheurs, il s'agit de touristes en séjour qui sont des pêcheurs occasionnels voire pas pêcheurs du tout. Mais ils sont tentés d'essayer cette activité parmi tant d'autres.

Ils franchiront le pas si une information claire leur est donnée sur leur lieu de séjour, s'il y a possibilité de louer du matériel et si les parcours de pêche sont facilement accessibles.

Il est nécessaire de proposer des activités aussi pour les accompagnants qui ne sont souvent pas des pêcheurs. Ceci est primordial pour le développement du tourisme pêche. Mais attention, il y a des freins au développement de ce tourisme, le principal est le manque d'hébergements adaptés et de produits complets. Il faut aussi reconnaître que la communication autour du tourisme pêche est insuffisante voire dans certains cas inexistants. Pour construire un produit pêche, il n'y a souvent pas assez de liens entre les professionnels du tourisme et les gestionnaires de la pêche qui ne se connaissent pas et qui bien souvent se redoutent.

Les communautés de communes ou les communes doivent travailler sur une valorisation globale du tourisme pêche sur leur territoire, en partenariat avec les associations de pêche locale.

La Fédération sera un partenaire aux côtés de ceux qui veulent une labellisation hébergement pêche. Pour mener à bien ce formidable projet, nous mettrons en place une charte qui recense les équipements nécessaires et obligatoires pour pouvoir prétendre du label « hébergement pêche ».

La Fédération se chargera de tout ce qui est de l'information, en mettant à la disposition des hébergeurs tous les documents utiles.

Questions diverses

Interventions des personnalités



24 & 25
novembre
2018

La pêche dans tous ses états

**Pêche
expo**
3^{ème} édition



Libramont Exhibition & Congress
Rue des Aubépines, 50
B-6800 Libramont

à 1h en voiture de Bruxelles ou
Liège - E411 sortie 25bis ou 26

Rejoignez-nous !

- au coeur de la Grande Région et d'une communauté de 250.000 pêcheurs
- 100 exposants : accessoires, aménagements, appâts, barques & bateaux etc.
- démonstrations de techniques de pêche : coup, carnassiers, leurres, carpes, mouches etc.
- tests de matériels
- animations et concours

Entrée
gratuite

Pour obtenir votre entrée gratuite,
enregistrez-vous en ligne sur
www.peche-expo.be

Info : +32(0)61 23 04 04 | info@peche-expo.be | www.peche-expo.be |



La Bourriche ASBL
ASSOCIATION DE LA PÊCHE DU LUXEMBOURG

LE PÊCHEUR BELGE
www.lespecheursbelge.be



PROVINCE DE
LUXEMBOURG



Une organisation de
Libramont
Nous sommes tous des enfants de la Terre